

Charte des collections de la Bibliothèque-médiathèque de Mulhouse

La présente charte a pour objet :

- de décrire les missions des bibliothèques du réseau de lecture publique de Mulhouse
- d'énoncer les grands principes d'organisation, de constitution et de développement des collections

Cette charte est révisable en fonction de l'évolution du réseau et des innovations technologiques touchant les collections. Elle réactualise celle rédigée en 1998.

Dans la présente charte, le terme de collections désigne tant les documents stockés que l'accès immédiat à l'information. Le terme Bibliothèque fait référence à l'ensemble des bibliothèques-médiathèques de Mulhouse.

C'est un document de référence pour les usagers, les tutelles et les professionnels des bibliothèques qui permet de définir la politique documentaire de la Bibliothèque de Mulhouse.

1. le réseau et son environnement	p. 2
1.1 la ville et le contexte socio culturel	p. 2
1.2 la tutelle administrative	p. 2
2. les missions	p. 2 à 4
2.1 principes généraux	p. 2-3
2.2 rappel des lois et règlements en vigueur	p. 3
2.3 grands principes sur les collections	p. 3.
2.4 missions de lecture publique	p. 4
2.5 le partenariat	p. 4
3. les collections et leur accroissement	p. 5 à 7
3.1 composition des collections	p. 5
3.2 organisation des collections	p. 5-6
3.3 organisation des acquisitions	p. 6
3.4 critères généraux de choix	p. 6-7
4. Acquisitions et régulation	p. 7 à 8
4.1 achats	p. 7
4.2 prêt inter bibliothèque	p. 7
4.3 dons	p. 8
4.4 demandes des usagers	p. 8
4.5 éliminations	p. 8
4.6 conservation	p. 8
5. évaluation	p. 8
Annexe 1	p. 9

1. le réseau et son environnement

1.1 la ville et le contexte socioculturel

Ville de 112 000 habitants, Mulhouse a une vocation de desserte d'une zone géographique de 270 000 habitants (Pays de la Région mulhousienne). Malgré des difficultés socio-économiques importantes, c'est une ville solidaire, tournée vers la formation, l'innovation et le développement durable.

Elle est riche de nombreux équipements culturels : Filature-scène nationale, théâtre municipal, Ecole Nationale de Musique Théâtre Danse, Ecole des Beaux Arts, Musée historique et des beaux arts, Centre d'art contemporain la Fonderie, Musées techniques...

Le réseau associatif, très diversifié dans le domaine socioculturel, favorise aussi de nombreux partenariats.

La bibliothèque-médiathèque de Mulhouse est un réseau composé de 7 établissements : la bibliothèque Grand' rue, la médiathèque de la Filature, les bibliothèques de Bourzwiller, Coteaux, Dornach, Drouot, Salvator. Le Bibliobus de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud-Alsace (CAMSA) dessert une partie des écoles de Mulhouse.

La Bibliothèque fait également partie d'un réseau documentaire plus large :

- au niveau local : SCD (service commun de la documentation) de l'Université de Haute- Alsace, BCD, CDI, centres de documentation spécialisés (Ecole d'art Le Quai, Sémaphore...), archives municipales, bibliothèques de la CAMSA
- au niveau régional : Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg, Bibliothèques municipales de Strasbourg et Colmar, Médiathèque départementale du Haut Rhin
- au niveau national : relations avec les établissements nationaux (BNF, BPI)
- relations transfrontalières avec les bibliothèques de Fribourg et Lörrach

1.2 la tutelle administrative

Conformément aux articles L310-2 à 310-5 du code du Patrimoine, la Bibliothèque a le statut de bibliothèque municipale classée, elle bénéficie de la mise à disposition de conservateurs d'état, placés sous l'autorité du Maire mais payés par l'Etat.

Elle relève du Maire, du Maire-Adjoint à la culture et de la Direction de l'animation.

Son activité est soumise au contrôle technique de l'état selon les termes des articles R1422-2 et R1422-5 du code général des collectivités territoriales. Ce contrôle technique est exercé de façon permanente par l'Inspection générale des bibliothèques sous l'autorité du Ministre chargé de la Culture

2. les missions

2.1 Principes généraux

Les grands principes des bibliothèques sont définis par deux textes majeurs :

- le manifeste sur la bibliothèque publique établi par l'UNESCO en 1994
- la charte des bibliothèques adoptée par le Conseil Supérieur des Bibliothèques (CSB) en 1991

La Bibliothèque est un service public municipal chargé de contribuer à l'information, à la formation initiale et continue, à l'activité culturelle et aux loisirs de tous les citoyens.

Elle contribue au développement et à la promotion du livre et de la lecture, de la musique, du cinéma et des ressources en ligne.

La Bibliothèque est le lieu de libre accès et de diffusion des ressources qu'elle a rassemblées, elle permet la consultation sur place et le prêt des documents imprimés, sonores, audiovisuels et ressources en ligne.

Elle constitue, conserve et met en valeur les collections patrimoniales et locales (alsatiques).

Elle participe à la vie culturelle de la cité, à l'intégration des citoyens dans la société.

Elle coopère avec les autres bibliothèques au niveau local, régional, national, international.

2.2 Rappel des lois et règlements en vigueur :

- code du patrimoine, articles L310-2 et suivants
- code général des collectivités territoriales, articles L1421-4 et suivants, R-1422-2 et suivants, R 1614-75 et suivants
- loi du 11 mars 1957 et du 3 juillet 1985 sur la propriété littéraire et artistique
- loi du 3 janvier 1979 sur les archives
- loi du 16 juillet 1949 sur les publications pour la jeunesse
- décret du 9 novembre 1998 sur le contrôle technique de l'état sur les bibliothèques publiques
- loi no 72-546 du 1^{er} juillet 1972 et 90-615 du 13 juillet 1990 sanctionnant les discriminations ethniques, raciales, religieuses
- loi no 81-766 du 10 août 1981 sur le prix unique du livre
- loi no 2003-517 du 18 juin 2003 et décret no 2004-920 du 31 août 2004 sur la rémunération au titre du prêt en bibliothèque.
- Loi no 2006-961 du 1^{er} août 2006 sur les droits d'auteur et droits voisins dans la société de l'information (DADVSI)

2.3 Grands principes sur les collections

"les collections et les services ne doivent être soumis ni à une forme quelconque de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à des pressions commerciales" Manifeste de l'UNESCO

"les collections des bibliothèques des collectivités publiques doivent être représentatives, chacune à son niveau ou dans sa spécialité, de l'ensemble des connaissances, des courants d'opinion et des productions éditoriales.

Elles doivent répondre aux intérêts de tous les membres de la collectivité à desservir et de tous les courants d'opinion, dans le respect de la constitution et des lois.

Elles doivent être régulièrement renouvelées et actualisées...

D'une manière générale, chaque bibliothèque doit élaborer et publier la politique de développement de ses collections et de ses services en concertation avec les bibliothèques proches ou apparentées" Charte des bibliothèques du Conseil Supérieur des Bibliothèques.

L'exhaustivité est exclue : quel que soit le domaine retenu, une bibliothèque ne peut acheter tous les documents dans toutes les langues et sur tous les supports.

Pour tous les fonds, les interdictions administratives ou condamnations judiciaires s'imposent aux bibliothèques. Les documents frappés d'interdiction peuvent cependant être achetés puis conservés dans les fonds en magasin.

2.4 Missions de lecture publique

La Bibliothèque s'inscrit dans les priorités de l'action politique mulhousienne, ses missions s'appuient sur :

- la prise en compte de tous les publics (petite enfance, enfance, adolescence, étudiants, adultes actifs et inactifs, personnes en recherche d'emploi, personnes âgées...)
- une offre encyclopédique diversifiée et cohérente, constamment actualisée, adaptée aux attentes, besoins et usages de la population
- la mise en réseau des services documentaires
- un accompagnement professionnel d'orientation et de conseil

2.4.1 Information et formation

- Permettre de prendre connaissance des mutations politiques, économiques, sociales, scientifiques et artistiques du monde contemporain, mettre en perspective l'actualité pour pouvoir l'analyser.
- mettre à disposition du public des ressources documentaires pour favoriser la formation initiale et continue, la mise à jour des acquis scolaires, universitaires ou professionnels.
- Garantir l'accès de tous les publics aux nouvelles technologies de l'information et du savoir, proposer des formations et de la médiation pour la maîtrise de ces outils.

2.4.2 Vie culturelle et loisirs

- favoriser la curiosité et la découverte, le plaisir, la détente et l'épanouissement personnel, par la diversité des collections imprimées, musicales, audiovisuelles, ressources en ligne offertes dans un environnement calme et convivial.
- proposer la rencontre entre les publics et les créateurs (auteurs, réalisateurs, musiciens, artistes...) à travers des débats, conférences, expositions. Ces rencontres, en rendant vivantes les collections de la bibliothèque, contribuent à l'ouverture à la création, à la compréhension du monde, à l'esprit critique et au goût de l'échange.

La Bibliothèque développe également des services spécifiques "hors les murs" en direction de certaines catégories de public : portage à domicile pour les personnes âgées ou handicapées, animations lecture pour tout-petits (PMI, crèches, halte garderies, relais assistantes maternelles), aide aux Bibliothèques Centres Documentaires (BCD), collaboration avec collèges et lycées, animations avec les centres sociaux et les organismes de formation "savoirs de base", aide technique à la bibliothèque de la maison d'arrêt.

2.5 les partenariats

De nombreuses activités de la Bibliothèque reposent sur la collaboration de partenaires diversifiés. Ceux-ci permettent un travail de proximité, en particulier dans les quartiers. Ces partenariats sont une ouverture essentielle pour un équipement culturel.

Etablis avec des institutions éducatives, culturelles, des associations socioculturelles, de formation pour adultes, avec des établissements spécialisés, ils peuvent donner lieu à des conventions, des jumelages ou autre accord formalisé.

Dans certains domaines (social, santé, emploi, économie locale), la Bibliothèque donne accès à et complète l'offre documentaire des services municipaux et des associations.

3. les collections et leur accroissement

Attentive à l'évolution des supports et des sources documentaires, la Bibliothèque peut en supprimer certains et s'ouvrir à d'autres.

3.1 composition des collections

3.1.1 collections courantes

- collections d'imprimés :
- livres : albums, bandes dessinées, fictions, documentaires
- revues et journaux
- partitions

- collections sonores :
- disques compacts musicaux (CD)
- textes lus
- méthodes de langues

- collections audiovisuelles :
- DVD fiction et documentaire
- VHS documentaires
- cédéroms

- ressources numériques

Dans leur grande majorité, ces documents sont disponibles pour le prêt à domicile, à l'exception des ouvrages de référence et encyclopédies réservés à la consultation sur place.

3.1.2 collections en accès indirect

3.1.2.1 Fonds d'étude et de conservation

Il est constitué de documents de référence et de recherche (livres et revues pour adultes)

3.1.2.2 Fonds patrimonial et fonds local (alsatique)

Il est constitué de livres manuscrits ou imprimés, revues, partitions manuscrites ou imprimées, cartes et plans, estampes et livres d'artistes.

3.2 organisation des collections

3.2.1 Bibliothèque Grand'rue

3.2.1.1 collections courantes

La plupart des documents en libre accès sont classés selon une classification décimale, à l'exception de la fiction, classée par genre (romans, albums, BD...) et des revues classées par titres.

3.2.1.2 Fonds d'étude et de conservation

Ces documents sont classés en magasins par format et numéro d'inventaire, ils peuvent être prêtés s'ils ont été édités après 1914.

3.2.1.3 Fonds patrimonial et local ancien

Ces documents sont classés en magasin et exclusivement réservés à la consultation sur place, si leur état le permet.

3.2.1.4 le service aux collectivités

Ce sont des livres pour les jeunes dont le prêt est réservé à des collectivités mulhousiennes : structures d'accueil de la petite enfance, écoles maternelles et primaires, centres de loisirs.

3.2.2 La Médiathèque de la Filature

Dédiée aux arts du spectacle, musique, cinéma, théâtre et danse, elle propose livres et revues spécialisés, CD, DVD et partitions.

3.2.3 les bibliothèques de quartier du réseau mulhousien

Les collections de livres et de revues sont organisées de façon semblable dans tous les services en libre accès. Les bibliothèques des Coteaux et du Drouot (ouverture 2007) proposent des CD en prêt.

3.3 Organisation des acquisitions

Les acquisitions sont organisées en 12 pôles, qui intègrent tous les supports (imprimé / non imprimé), tous les publics (adulte / jeune), tous les niveaux, tous les services (Grand Rue, Filature, bibliothèques de quartier). Ces pôles sont détaillés en annexe 1.

Chaque pôle est piloté, en concertation, par des bibliothécaires spécialisés, dans le respect des grandes orientations de la présente charte. La charte est complétée par un protocole d'acquisition par pôle et un programme annuel d'acquisition, validé par le conservateur en charge de l'axe documentation/information. Ces documents sont révisés et évalués périodiquement.

3.4 Critères généraux de choix

Les collections s'adressent à un large public et sont régulièrement renouvelées. Elles tendent à être représentatives de tous les champs du savoir et de la connaissance ainsi que de la production littéraire et artistique. Elles doivent être cohérentes avec les missions générales des bibliothèques et en même temps adaptées au contexte local.

Critères généraux : les documents sont choisis et acquis en fonction des notions d'information, de formation, de découverte, d'évasion, d'émotion, de plaisir, de conservation.

Critère de qualité : quel que soit le support ou le domaine, les choix privilégient les documents dont le contenu créatif ou informatif les distingue de produits sans valeur ajoutée sur un sujet donné. Les bibliothécaires sont attentifs à la qualité d'écriture, à l'intérêt et à l'exactitude documentaire, à la fraîcheur des informations, à la qualité de la présentation.

Critère de pluralisme

La bibliothèque s'efforce de proposer une diversité d'opinion et de sources d'information, afin de permettre à chacun de confronter plusieurs points de vue dans les courants d'opinion, les courants artistiques et dans la production. Le pluralisme s'exprime dans le respect des lois.

Critère de niveau : très généralement le niveau de la documentation proposée couvre un spectre allant de l'initiation jusqu'à l'approfondissement quel que soit l'usage considéré : information, loisirs, étude et recherche. Les supports s'adressent à toutes les tranches d'âge et à toutes les catégories socioprofessionnelles. Le niveau des collections courantes ne dépasse pas le premier cycle universitaire (licence).

Seul le fonds local et de conservation a pour mission de servir également les publics de chercheurs et de spécialistes. Lui seul peut relever d'un niveau de recherche universitaire.

Critère de langue : les collections d'imprimés sont essentiellement en langue française. Cependant certains fonds sont proposés pour répondre à un besoin d'apprentissage et de culture générale : il s'agit prioritairement de fonds en allemand, en alsacien, en anglais, d'ouvrages bilingues, de méthodes d'apprentissage de langues.

Les collections sonores et audiovisuelles sont en version originale ou multilingue.

Critères d'exclusion :

Dans la ligne des critères évoqués ci-dessus, la bibliothèque n'achète pas :

Les documents à caractère raciste, négationniste, pornographique et pédophile, ultra violent, portant atteinte à la dignité de l'homme ou interdits par la loi

Les documents diffusés par les partis politiques

Les documents à caractère diffamatoire

Les documents diffusés par les sectes

Les manuels scolaires et para scolaires sauf si un domaine particulier de connaissance n'est couvert par aucun type de document d'un niveau de vulgarisation.

Les éditions originales sont préférées à l'édition au format de poche, celui-ci n'étant retenu qu'en l'absence d'alternative.

4. Acquisitions et régulation

4.1 achats

La plupart des documents imprimés, sonores, audiovisuels, les ressources en ligne et les abonnements aux revues et journaux sont achetés dans le cadre de marchés publics à bons de commande sur la base de sources critiques (revues, sources professionnelles, sites web).

4.2 Prêts inter-bibliothèques

Certains documents, qui ne sont pas acquis par la bibliothèque de Mulhouse, sont disponibles dans d'autres établissements et peuvent être empruntés par l'intermédiaire de la Bibliothèque par un usager qui en aurait un besoin ponctuel. Les règles de l'emprunt sont fixées par l'établissement propriétaire du document. Il est demandé à l'usager de prendre en charge les frais d'envoi.

4.3 Dons et dépôts

Les dons sont acceptés mais ils n'intègrent les collections que s'ils respectent les orientations de la charte des collections. Les donateurs signent une décharge en ce sens. Les documents non retenus sont stockés en prévision de ventes régulières soumises à l'autorisation de la municipalité, donnés à des associations ou détruits.

Les dépôts doivent correspondre à la politique documentaire de la bibliothèque et compléter les collections existantes. Une convention est signée avec la personne ou l'organisme qui effectue le dépôt et qui en reste propriétaire. Cette convention précise les modalités de conservation, de mise à disposition du public et de durée du dépôt.

4.4 demandes d'usagers

Les suggestions sont prises en compte si elles intègrent la politique documentaire et dans les limites budgétaires des bibliothèques. Elles ne donnent donc pas lieu à un achat systématique. Toutes les demandes font l'objet d'une réponse motivée.

4.5 Eliminations

La Bibliothèque doit garantir des fonds toujours actualisés et renouvelés. Elle n'a pas vocation à conserver les collections courantes.

Les documents en mauvais état physique, qui ne correspondent plus à la demande ou dont le contenu est obsolète sont éliminés des rayonnages et détruits, vendus ou donnés, en suivant le guide des éliminations établi par la Bibliothèque.

4.6 Conservation

Dans les fonds courants, seuls les alsatiques sont conservés.

Les fonds d'étude, patrimonial et local sont achetés pour être conservés. Ils sont abrités dans des magasins spécialement aménagés de la Bibliothèque Grand Rue, répondant à des critères de climatisation et de sécurité renforcés. Les partitions classiques sont conservées à la médiathèque de la Filature.

5 Evaluation

La Directrice / le directeur de la Bibliothèque est chargé de constituer, organiser et évaluer les collections, en collaboration avec le /les conservateurs-adjoints en charge de l'axe documentation-information.

Il est procédé régulièrement à une évaluation des collections visant à maintenir l'encyclopédisme et l'actualité des collections de la Bibliothèque et leur bonne adéquation avec les besoins, attentes, usages de la population.

Annuellement la Bibliothèque remet une évaluation à la Direction du livre et de la lecture pour l'établissement du rapport des bibliothèques municipales et un rapport d'activité à sa tutelle administrative.

ANNEXE 1 – POLES D'ACQUISITION

05/02/2007

1	Littérature adulte : romans, RP, SF et fantastique, BD A+J, 800, B8	Livres A, livres J (BD), périodiques A + J (BD), CD voix, DVD, CD rom, sites
2	Littérature jeunesse : romans, contes, albums, poésie, romans ados (A+J), 800, B8	Livres J, livres A (ados), périodiques J, CD voix, sites
3	Fonds local : fiction A+J, documentaires A+J	Livres A+J, périodiques A+J, DVD, CD rom, sites
4	Théâtre et arts de la scène Fiction et documentaire A+J	Livres A+J, périodiques A, CD voix, DVD, sites
5	Musique	Documentaires A+J, périodiques A+J, CD, partitions, DVD, CD rom, sites
6	Cinéma	Livres A+J, périodiques A, DVD fiction, CD rom, sites
7	Art (700 à 779 sauf travaux manuels)	Livres A+J, périodiques A+J, DVD, CD rom, estampes et livres d'artistes (investissement), sites
8	Philosophie / religion	Livres A+J, périodiques A+J, DVD, CD rom, sites
9	Sciences sociales (300 +650) + 000 (information /BP)	Livres A+J, périodiques A+J, DVD, CD rom, sites
10	Pôle langues	Romans langues étrangères A+J, bilingues, livres documentaires A+J, supports mixtes, DVD, CD rom, sites
11	Sciences et techniques, informatique, sports, arts manuels	Livres A+J, périodiques A+J, DVD, CD rom, sites
12	Histoire et géographie	Livres A+J, périodiques A+J, DVD, CD rom, sites